



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 29 janvier 2013



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 13

Rolle, le 15 janvier 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2013, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Engagement d'un apprenti employé de commerce. La Commune compte 3 personnes qui suivent cette filière d'apprentissage, soit une par année. A l'été 2013, Mlle Egzona Emerllahi terminera sa formation de 3 ans. Mis au concours sur le site « orientation.ch », ce poste d'apprenti de 1^{ère} année a suscité plusieurs candidatures, dont 3 ont été sélectionnées. Le choix de la Municipalité s'est porté sur M. Nick Amougou (fin de scolarité en 2011 suivie d'une année de perfectionnement à l'OPTI), le plus qualifié des candidats ; il habite Rolle et entrera en fonction en août 2013.

Mise en œuvre de la LHR. Le Contrôle des habitants signale que le travail de mise en œuvre de la Loi sur l'Harmonisation des Registres a été achevé pour Rolle le 31.12.2012, dans les délais.

2. Déchetterie et ordures ménagères

Pour mémoire, la Municipalité a annoncé une extension des horaires du site le mercredi en fin d'après-midi, soit jusqu'à 19h.00, et le samedi matin dès 08h.30, ainsi que la possibilité de déposer les déchets de cuisine crus et cuits (cf. annexe SADEC) destinés au compost dans la benne des déchets verts. La fréquentation de la déchetterie est en hausse constante ; elle répond dans une très large mesure aux attentes de la population (voir également la FAQ sur le site internet, rubrique déchetterie). Effet collatéral de ce succès, il apparaît que plusieurs « contrevenants », non rollois, usant de cartes d'accès prêtées par des tiers, utilisent les installations en toute insouciance ; sans compter ceux qui, arrivés en voiture, passent la barrière à pied les bras chargés... De nouveaux contrôles, réguliers et mensuels, ont été décidés afin de mettre un terme à cette pratique. Parallèlement, après une « période de transition », les propriétaires des sacs noirs non taxés, qu'ils jugent encore opportun d'utiliser en lieu et place des nouveaux sacs officiels blancs, seront dénoncés à la commission de police.

3. Locaux de la Police administrative

Le 3 décembre 2012, la Municipalité recevait le Lt-Col Botteron, commandant de la gendarmerie, dans le cadre d'un tour d'horizon sur la collaboration avec la Commune de Rolle. A noter que :

- l'introduction du nouveau code de procédure pénale a profondément modifié la nature et l'esprit des contrats de prestations (puisqu'ils ont disparu) passés entre la Police cantonale et les communes, imposant dès 2012 une organisation de la sécurité publique locale différente de celle qu'on connaissait alors, à Rolle en particulier ;
- la collaboration étroite qui prévalait donc jusqu'au 31 décembre 2011 (patrouilles mixtes, échanges réguliers d'informations) entre gendarmes et policiers administratifs, ou ASP (assistants de sécurité publique), n'est plus de mise ;
- la cohabitation au poste de gendarmerie, sis rue du Nord 2, des « bleus » et des « gris » ne peut dès lors pas se poursuivre, alors que parallèlement les besoins en surfaces de travail de la gendarmerie, et d'accueil destinées à la population (plaignants, etc.) vont croissants.

Décision a ainsi été prise de séparer les deux corps dans les meilleurs délais, profitant du départ annoncé de l'office des impôts (cf. point 4) pour la reprise, en tout ou partie, par la Police administrative de Rolle et certains services intercommunaux, des surfaces disponibles au terme du 1^{er} trimestre 2013. La gendarmerie restera dans « ses murs » au rez-de-chaussée, bénéficiant désormais de l'espace libéré par les ASP.

4. L'office des impôts de Rolle-Aubonne quitte la Commune

La rumeur circulait depuis quelques semaines déjà. Elle a été confirmée par le Chef du service de l'ACI, M. Philippe Maillard, annonçant la fermeture et le départ du personnel de l'office le 31 mars 2013. Les dossiers des contribuables rollois seront transférés à Nyon dès cette date. Cette décision du Conseil d'Etat s'inscrit dans une volonté de regrouper, au sein des nouvelles régions nées du redécoupage des districts, plusieurs de ses services. Ainsi, comme Avenches, Moudon et Orbe par exemple, Rolle ne disposera plus d'un office communal d'impôt. La pratique actuelle rend d'ailleurs les visites « physiques » moins nécessaires que par le passé, notamment en raison des progrès de l'informatique et d'internet. La Municipalité a pris acte avec regret de cette décision, satisfaite cependant de pouvoir désormais disposer de nouvelles surfaces, qui faisaient cruellement défaut jusqu'alors, pour sa Police administrative et d'autres services intercommunaux.

5. Renouvellement des serveurs informatiques

Les installations actuelles datent de 2009 (dont l'un « tourne » encore sous Windows 2003) et ne permettent plus de répondre efficacement aux besoins de la Commune à la suite du regroupement informatique de différents services au réseau communal (office du tourisme, Casino, Château, voirie, collège des Buttes, timbreuses, accès à distance et wi-fi, etc.). Une proposition de renouvellement émanant de Ofisa, prestataire actuel, a été validée pour 2013.

6. Parkings de la Tête Noire, de la Coop et du tennis

Les horodateurs ou parcomètres collectifs actuellement en service tombent peu à peu en décrépitude... ayant nécessité jusqu'à 11 dépannages pour la seule année 2012. En outre, l'un d'eux a été facilement forcé à deux reprises par un malfrat ; ces appareils ne présentent pas les mêmes standards de sécurité que ceux de la nouvelle génération qu'a décidé d'acquérir la Municipalité (dépense dûment budgétisée). L'offre de la société Taxomex, chargée de la maintenance de nos parcomètres, porte sur 3 appareils Presto 600T dotés d'un système « parkMonitor » permettant une gestion centralisée des données. Ils seront posés dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

7. Police : remplacement des radios et installation d'un relai radios

Des 12 radios en service accusant 17 ans d'âge, 4 d'entre elles sont déjà hors service et les autres souffrent des affres du temps (notamment au niveau des batteries, onéreuses). Sur proposition de la Police administrative, bien que cette dépense ne figurait pas dans les budgets 2012 et 2013 (il était question de « faire avec » encore une année), la Municipalité a décidé d'acquérir 12 nouvelles radios *Motorola Mototrbo*. Un relai radio sera installé en parallèle, appelé qu'il sera à se greffer sur l'antenne de la gendarmerie (accès et utilisation à titre gracieux).

8. Réfection de la Grand-Rue – parking provisoire (terrain de foot)

A la suite de remarques du comité du club de football, décision a été prise d'examiner une variante d'emprise, sur le site, du futur parking. Il sera ainsi situé au nord de la parcelle, en parallèle en quelque sorte avec le stationnement existant du Cabinet Bleu, sans empiéter sur la partie éclairée du terrain d'entraînement des juniors. Pour de plus amples informations sur le « chantier du siècle », voir le préavis 2011-2016 / N° 39 déposé pour la séance du Conseil du 29 janvier.

9. Avenir de la Débridée

La fermeture de l'établissement avait rapidement suscité, dans le courant du 2^{ème} semestre 2012, quatre dépôts de candidatures spontanées pour une reprise des activités de l'ex-Marina Club et ex-Débridée. Afin de permettre, pour un futur proche, la meilleure affectation possible de cet édifice historique, la Municipalité a décidé d'ouvrir, par voie d'annonces dans la presse, la recherche de candidats. Affaire à suivre.

10. Poursuite de la réorganisation des services communaux

Afin d'aller de l'avant dans l'introduction souhaitée d'une GED (gestion électronique des documents) au sein de l'administration communale, des contacts ont notamment été pris avec Habilis Conseils SA, spécialisée dans le domaine organisationnel communal, dans le but de mettre préalablement en place, en 2013, un nouveau plan de classement et un concept touchant aux archives, en lien avec les dispositions de la loi cantonale sur l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ces dépenses, non budgétées et en cours d'analyse, feront l'objet d'un prochain préavis.

11. Subventionnement communal des transports publics (Mobilis zone Rolle)

Désireuse de continuer à promouvoir en 2013 le Green Bus Rolle, la Municipalité réserve un tarif préférentiel aux Rollois (1/2 prix de l'abonnement Mobilis 1 zone, soit Rolle), afin de favoriser les transports publics locaux. Son coût annuel reviendra donc à Fr. 330.— pour les adultes (au lieu de Fr. 660.—), à Fr. 300.— pour les seniors (au lieu de Fr. 600.—) et Fr. 211.50 pour les juniors (au lieu de Fr. 423.—). La souscription d'un abonnement multizones ne donne pas droit à la subvention communale.

12. Recensement de la population.

Au 31.12.2012, la population rolloise compte 5932 âmes, dont 2688 ressortissants étrangers. Parmi les 3244 Helvètes répertoriés, on recense 1740 Vaudois(es). Par rapport à 2011 (5899), la ville compte 33 citoyens de plus.

13. AICC en liquidation

La procédure de liquidation de l'ex-Association des Intérêts du Cœur de La Côte remonte au 30 juin 2010, date à laquelle l'assemblée générale déclarait la liquidation et mandatait la commission de gestion pour vérifier les comptes de clôture. Par une attestation délivrée le 27.12.2012, M. le Préfet Dériaz annonce avoir procédé le 23 octobre au contrôle des écritures de bouclement. Un solde net de Fr. 5'600.— sera restitué à la Commune après déduction d'un reliquat d'honoraires de la fiduciaire Aubert, et de frais de bouclement.

14. Places d'amarrage – port Ouest et port des Vernes

Dans le cadre d'une gestion non seulement suivie mais active des places d'amarrage des ports rollois, la commission éponyme relève que 8 mutations sont intervenues en 2012 (changements de locataires), soit : 5 bateaux à moteur et 1 voilier au port Ouest, et un bateau à moteur aux Vernes, ainsi qu'une place de parcage à terre. Cinq autres places ont par ailleurs été annoncées résiliées au 31 décembre 2012 ; elles n'ont pas encore été attribuées. Il s'agit donc de 13 mutations au total pour l'exercice qui vient de s'achever.

15. Horloge de Ville – décompte final des travaux



Inaugurée à l'occasion de la Fête de l'Avent le 2 décembre 2012, l'horloge de Ville a bénéficié d'une totale restauration. Et d'une réparation à la suite de la rupture, non prévue, de sa chaîne de contrepoids, qui a alourdi la facture de Fr. 10'260.—. Au total, révision et réparation auront coûté la somme de Fr. 43'152.—.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

Compostables

Les déchets organiques compostables (alimentaires et végétaux) occupent toujours près **d'un tiers de nos poubelles**. Composés à **90% d'eau**, ces déchets brûlent mal, mais sont valorisables selon deux techniques distinctes.

Le **compostage** est le traitement en présence d'oxygène et la **méthanisation**, le traitement en absence d'oxygène.

Ces deux modes de traitement permettent de remettre dans le cycle de la matière une partie de la matière organique prélevée par les activités humaines.



Collecte

Quelques communes du périmètre SADEC collectent séparément les déchets organiques compostables. Ceux-ci sont alors acheminés à l'usine de méthanisation Germanier à Lavigny.

D'autres communes, quelques déchèteries et des entreprises privées valorisent leurs déchets par l'entremise de la compostière [BGS Compost SA](#) à Givrins, ou encore par compostage en bord de champ.

Déchets compostables

On entend par déchets compostables, les **déchets de cuisine** tel que:

- marc de café
- marc de thé
- épluchures
- restes de repas crus

et les **déchets de jardin** comme:

- le gazon
- les branchages.

Déchets méthanisables (à destination d'une usine de méthanisation)

On entend par déchets méthanisables, tous les restes biologiques produits par les ménages, soit:

- Tous les déchets compostables ménagers
- Restes de repas, **crus et cuits**
- Légumes, épluchures, déchets de cuisine
- Fruits, agrumes
- Marc de café, fleurs, œufs, graisse
- Viande et os, poisson
- Vaisselle compostable
- Gazon, déchets de jardin, terreau
- Branchages ficelés jusqu'à 1,5 m.
- Litières d'animaux domestiques

Ce qui ne faut jamais mettre dans les déchets verts

- Médicaments
- Couches culottes
- Objets hygiéniques
- Capsules de café
- Sacs d'aspirateurs
- Mégots de cigarettes
- Tous les déchets ne pouvant être transformés en compost tel que les sacs et emballages en plastique.

Sur le même sujet

Visitez le site Internet de la société [BGS Compost SA](#)

CONTACT

SADEC SA

Chemin du bochet 8
CH-1260 Nyon
T + 41 22 362 89 09
E [info\(at\)sadec.ch](mailto:info(at)sadec.ch)